

# LIBRAMONT COOPERALIA SCES

## Rapport de gestion

Comptes annuels 2025

(versus 2024)

---

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre 2025.

Après avoir pris connaissance de la situation patrimoniale et des résultats de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur l'affectation du résultat proposé.

La présente note propose un commentaire succinct des comptes annuels établis par la SCES Libramont Coopéralia.

Ces comptes couvrent 12 mois, du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Cette période est caractérisée par :

- Une diminution des dettes financières suite au paiement du remboursement en capital à la banque CRELAN et à Wallonie Entreprendre ainsi que le remboursement d'un straight loan à CRELAN.
- L'organisation des événements suivants : Foire de Libramont et Equi'Féria.
- Le paiement d'un montant de 281.175 € à la Région Wallonne (convention de transaction suite à un remboursement de subsides antérieurs). Le même montant devra encore être remboursé en 2026 pour clôturer totalement la dette.

Les comptes annuels 2025 ont été audités par le réviseur le 26 et 27 février 2026 ; nous considérons donc les données mises à notre disposition comme certaines et fiables. Il s'entend que nous n'avons procédé à aucune vérification additionnelle.

Les comptes de l'exercice 2025 se clôturent en présentant un total de bilan de **11.065.15 €** et un bénéfice de l'exercice de **214.573 €**.

# 1. Bilan

## ACTIF

Les **actifs immobilisés** sont de **10.152.364 €** et en diminution de 185.046 € par rapport à 2024 suite à l'amortissement de immobilisations incorporelles et corporelles.

Les investissements de l'année 2025 sont de 47.268 €.

Les **actifs circulants** sont de **912.761€** et en diminution de 762.401 € par rapport à 2024 et ce principalement à cause d'une diminution de 779.368 € des créances à un an au plus pour atteindre **535.373 €**.

Les valeurs disponibles sont de 325.176 € et stable par rapport à 2024.

## PASSIF

Les **capitaux propres** sont de **3.216.204 €** et en augmentation de 218.323 € par rapport à 2024. Cette augmentation provient principalement du bénéfice de l'exercice 2025 mais également par l'augmentation du capital suite à l'arrivée de nouveaux coopérateurs (+ 3.750 €).

Les **dettes** sont de **7.848.921 €** et en diminution de 1.165.769 € par rapport à 2024. Cette diminution est principalement influencée par :

- la diminution des dettes commerciales d'un montant de 211.985 € pour atteindre **543.518 €**,
- la diminution de la dette vis-à-vis de la R.W. pour un montant de **281.175 €**,
- le remboursement du straight loan de **200.000 €** à CRELAN,
- les remboursements des crédits à CRELAN et à Wallonie Entreprendre pour **505.442 €**.

Les **comptes de régularisation** sont de **46.619 €** concernent principalement les charges à imputer (intérêts des crédits).

## 2. Compte de résultat

<b>EBITDA positif : 786.245 €</b>
-----------------------------------

Le **chiffre d'affaires (70)** atteint **5.600.993 €**, et ce grâce à l'organisation de la Foire de Libramont, de la location d'espace à des tiers, ainsi qu'aux évènements Equi'Féria et les Rencontre Filière Bois. La diminution du chiffre d'affaires par rapport à 2024 vient principalement de l'évènement Demo Forest qui à lieu uniquement les années paires.

Les **autres produits d'exploitation (74)**, principalement des subsides, sont de **866.353 €**.

Les **produits exceptionnels (76)** sont de **1.410 €** concernent des indemnités d'assurance.

Les charges **services et bien divers (61)** sont de **4.469.863 €** concernent les frais de structure ainsi que les frais d'organisation des évènements. Ils sont en diminution de 524.168 € par rapport à 2024 (Impact Demo Forest).

Les **charges sociales (62)** sont en diminution de 25.422 € pour atteindre **1.112.580 €**.

Les **autres charges d'exploitation (64)** sont de **98.659 €** qui concernent principalement le précompte immobilier.

Les **charges financières (65)** sont **306.578 €** et concernent les intérêts des crédits.

Les **charges exceptionnelles** sont de **11.620 €**.

Cela nous amène donc à un bénéfice de l'exercice de 2025 de **214.573 €**.

L'**EBITDA** est de **786.245 €**.

## 3. Répartition du résultat

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice à affecter : **214.573,02 €**

## Justification de l'application des règles comptables de continuité

Malgré la perte reportée le Conseil d'Administration propose de continuer les activités et de présenter les comptes en continuité.

Les éléments marquants de l'année 2025 sont :

- un bénéfice de l'exercice de 214.573 €,
- Un EBITDA positif de 786.245 €,
- Une diminution de l'endettement bancaire de 705.442 €.

L'ensemble de ces mesures assurent un redressement progressif de la trésorerie et un développement durable de l'activité et des résultats annuels.

## Risques

Néant

## Evènements survenus après la clôture

Néant

## Le conseil d'administration vous propose :

- d'approuver le rapport du Conseil d'administration qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels comportant le bilan, les résultats et l'annexe dans la forme dans laquelle ceux-ci vous sont présentés ;
- d'accepter la répartition du résultat ;
- de prendre acte du rapport du commissaire ;
- de lui donner décharge de son mandat pour l'exercice écoulé ;
- de donner décharge aux administrateurs ;
- d'accepter la nomination, démission et/ou révocation d'administrateurs.

Le 13/03/2026

VAN CAUWELAERT  
Olivier  
Administrateur-délégué

